

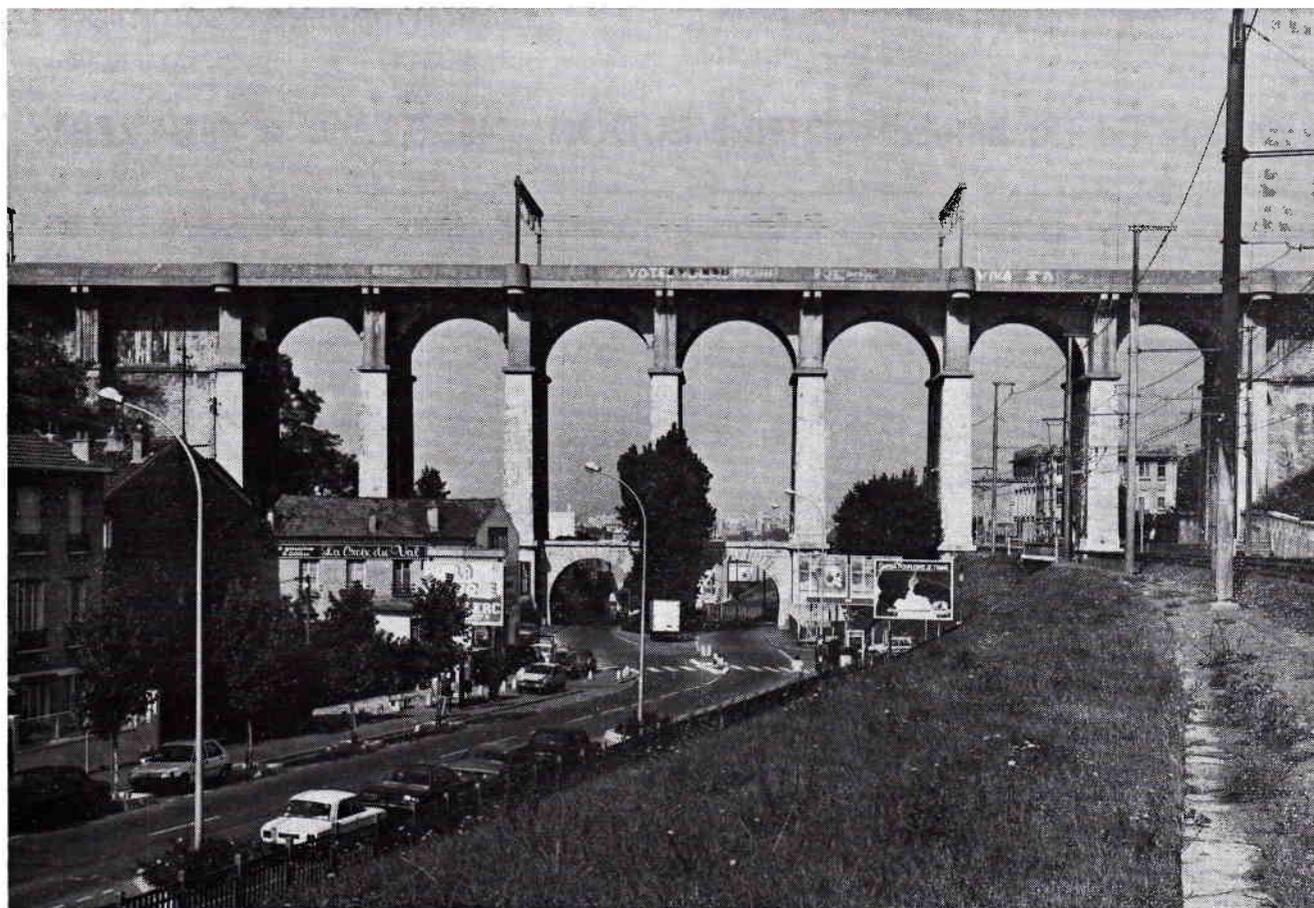
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon

8 Francs

Bulletin N° 62

1987 - N° 1



(Photo Studio 9)

Du pont Hélène... au viaduc de Val-Fleury.

HOTEL ★★ NN

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

73 F SNC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. **45.34.16.13**

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET

AU PRESSING D'ARTHELON

Chez Madame LACAS

●
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

●
22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36



bougies, tissages, grès,
cadeaux, vanneries, jeux,
bois blanc, listes de mariage

L'ARTISANIE

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

LE CHEMIN DE FER DANS LE SITE DE MEUDON

Trois lignes de chemin de fer traversent le territoire communal de Meudon :

a) Celle qui l'emprunte sur la moindre longueur (environ 1 km) est la ligne d'Issy-Plaine à Puteaux, qui relie entre elles les lignes Invalides-Versailles R.G. et Saint-Lazare-Versailles R.D. Le nom d'une de ses stations perpétue le souvenir du Funiculaire de Bellevue, l'autre étant celle du Bas-Meudon.

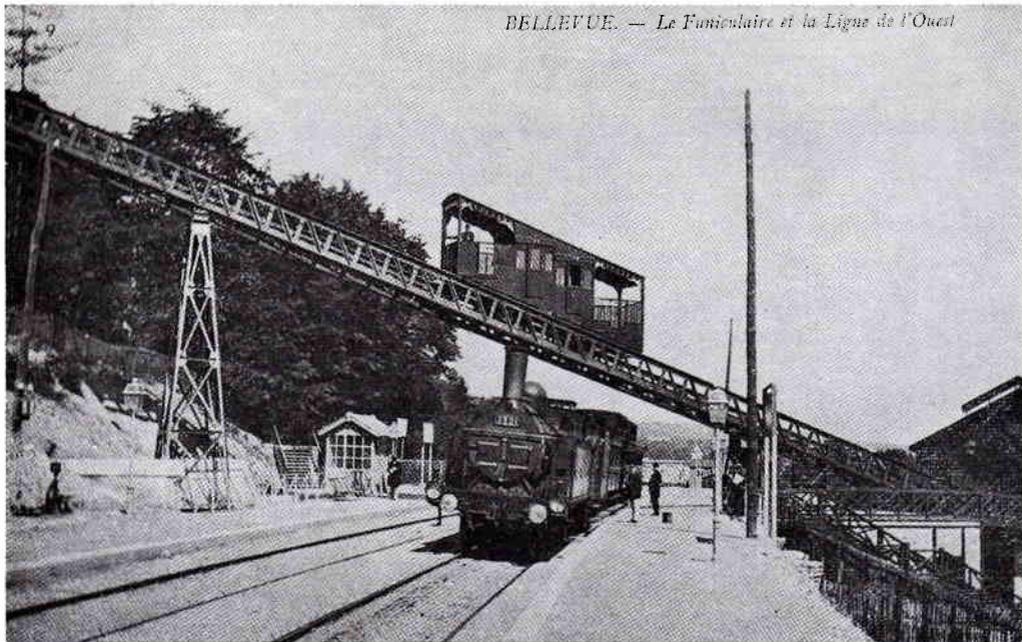
Ailleurs qu'à Meudon, elle longe généralement la rive de la Seine au plus près ; mais au Bas-Meudon, elle s'en écarte suffisamment pour isoler en bordure du fleuve une bande constructible qui n'est reliée au reste de l'agglomération communale que de manière précaire par le passage de la rue de Vaugirard sous la voie ferrée, et par le pont de la rue Henri-Savignac par-dessus cette dernière. Ce tracé de la voie provient apparemment de l'existence d'un embranchement industriel traversant la Seine pour desservir les usines Renault de l'île Seguin et de Billancourt.

Au point de vue visuel, l'intégration de cette ligne dans le site ne pose de problème qu'aux abords du pont sur la rue de Vaugirard, la voie étant au contraire en déblai du côté de la rue Henri-Savignac. Nous ne nous y attarderons pas davantage, étant entendu que le problème de la publicité le long de toutes les voies ferrées à Meudon reste à traiter dans le cadre de la réglementation générale de la publicité dans la ville.

b) La seconde ligne par la longueur de son tracé sur le territoire meudonnais (environ 1,5 km) est la ligne Invalides-Versailles R.G. déjà citée, si toutefois on fait abstraction de sa partie souterraine au-delà de la gare de Val-Fleury (1). Sa construction en 1900 a entraîné un profond remaniement du Val, et chacun sait quels problèmes la présence de cette coupure dans le tissu urbain entraîne au cœur de la cité pour la circulation entre les deux versants du vallon ; l'intégration récente de la ligne dans le réseau express régional (R.E.R.) n'a malheureusement pas été l'occasion qu'on aurait pu espérer, d'une amélioration de sa traversée à côté de la gare. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon suit cette question avec vigilance et impatience ; souhaitons — sans trop oser y croire — que ce bulletin puisse avant longtemps publier un autre article circonstancié sur les solutions qui auront pu être dégagées entre-temps... En revanche, l'intégration visuelle de cette ligne dans le site peut être qualifiée d'anodine comparativement à la ligne de Montparnasse, dont le viaduc a barré de ses lignes puissantes la perspective du vallon.

c) Cette ligne de Montparnasse à Versailles-Chantiers est celle qui traverse Meudon sur la plus grande longueur (2,5 km environ) ; mise en service le 10 novembre 1840, elle est aussi la plus ancienne des trois. Restée tristement célè-

(1) Rappelons que la construction du tunnel entre Meudon et Chaville a présenté des difficultés connues de tous les spécialistes de travaux souterrains.



bre par le terrible accident qui, en 1842, coûta notamment la vie à l'amiral Dumont d'Urville, c'est elle enfin qui a l'impact visuel le plus important dans le site de Meudon, du fait du viaduc par lequel elle franchit à grande hauteur le Val-Fleury. Aussi est-ce à cette ligne, et plus particulièrement à son viaduc, que nous allons réserver la suite de cet article.

LA LIGNE DE MONTPARNASSE A VERSAILLES

Le but du présent article n'est pas de faire l'historique de la construction de cette ligne ni des modifications qu'elle a subies ultérieurement, mais seulement de réfléchir quelques instants à son impact sur les sites de Meudon.

La pittoresque vue photographique publiée dans le précédent numéro du bulletin montre qu'en 1887 encore, les coteaux traversés par la ligne étaient principalement en nature de vergers et de vignes ; la voie ferrée y est pratiquement invisible ; cela tient au fait qu'orientée d'est en ouest, perpendiculairement au Val-Fleury, elle reste partout en contrebas du terrain naturel, sauf à la traversée de ce vallon ainsi que sur les quelque derniers 400 mètres du côté de Sèvres.

Nous ignorons si la construction de la ligne suscita à Meudon de sérieuses contestations ; on peut en douter, vu le caractère rural, à l'époque, de la plupart des terrains traversés et l'enthousiasme soulevé par l'avènement du nouveau moyen de transport (2).

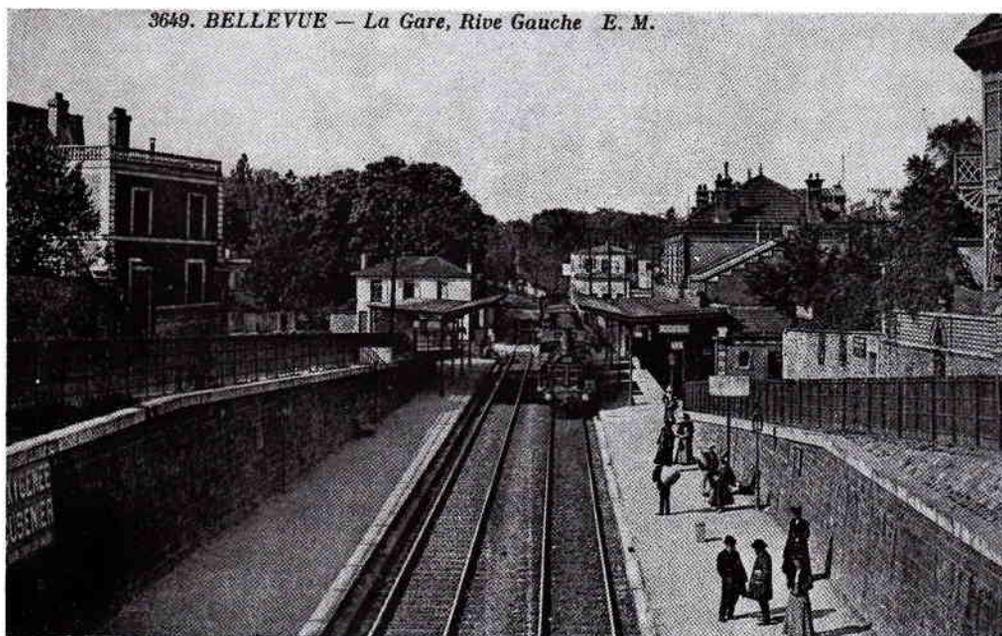
L'état actuel de la voie ferrée résulte du quadruplement des voies entre Montparnasse et Versailles, entrepris en

(2) Des villes comme Orléans ou Nantes — pour ne citer que celles-ci — exigèrent que le chemin de fer passe au centre de la ville, quitte pour la première à n'avoir qu'une gare en cul-de-sac, ou, pour Nantes, à devenir pour un siècle la « ville des passages à niveau » mais dont les habitants des belles demeures sur les quais de la Loire avaient ainsi obtenu le privilège de pouvoir contempler le passage des trains sous leurs fenêtres...

1932 en même temps que l'électrification de la ligne jusqu'au Mans. Nous empruntons quelques indications sur cette opération à une conférence prononcée en 1937 au Centre d'Etudes Supérieures du Bâtiment et des Travaux Publics par M. Porchez, alors ingénieur en chef de la voie et des bâtiments à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Etat : les ingénieurs du réseau avaient signalé dès 1897 la saturation de la ligne à deux voies entre Montparnasse et Viroflay, mais ce n'est qu'en 1932, sous la dynamique impulsion de Raoul Dautry, alors directeur du réseau, que fut approuvé et mis à exécution le projet qui a donné aux ouvrages de la ligne leur importance actuelle.

Ce projet ne nécessita guère d'emprises supplémentaires ; en effet, la voie étant établie en contrebas du terrain naturel sur la majeure partie de la traversée de Meudon (ainsi qu'entre la gare de Clamart et celle de Meudon), la sur-largeur de plate-forme nécessaire pour les deux voies supplémentaires fut généralement gagnée sur les talus de déblais par la construction de murs de soutènement beaucoup plus raides que les talus ; ces murs constituèrent d'ailleurs une innovation technique pour l'époque, avec leurs voiles de béton laissés bruts de décoffrage. Il suffit de se promener le long de la ligne entre ses deux gares meudonaises (Meudon et Bellevue) pour voir comment la hauteur des murs de soutènement a été adaptée à la profondeur de la tranchée. Entre ces deux gares, le quadruplement des voies n'a donc pas modifié substantiellement le site ; on peut même remarquer que, les deux voies centrales ayant été affectées à la circulation des trains omnibus, les rapides qui empruntent les voies latérales restent pratiquement invisibles du même côté qu'eux, et n'engendrent de ce même côté que des nuisances sonores très réduites, du fait qu'ils circulent au pied des murs presque verticaux (3).

(3) On ne peut malheureusement pas en dire autant des actuels trains omnibus au roulement bruyant et aux freins assourdissants...



DEMI-COUPÉ

sur Pile

en travée

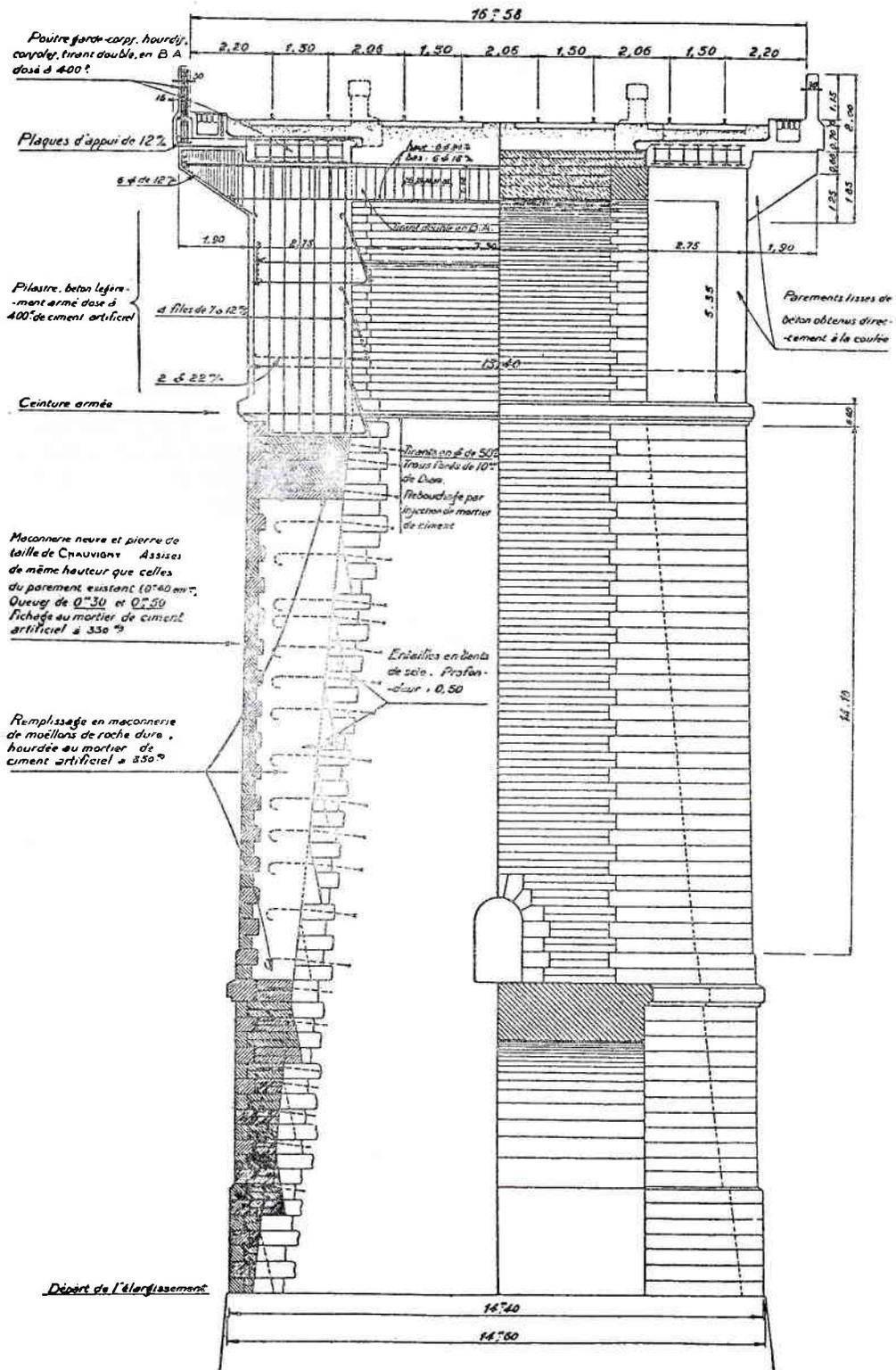


FIG. 16. — Viaduc de Meudon.

A Bellevue, en revanche, le franchissement de quatre voies ne pouvait plus être envisagé à niveau comme jus- qu'alors ; les passages à niveau de 1840 furent donc sup- primés et remplacés par le passage souterrain de l'avenue du 11-Novembre-1918, et, pour les piétons, par deux pas- serelles et cette merveille d'assainissement qu'est le passage souterrain de la gare de Bellevue.

Malgré la concertation du réseau de l'Etat avec la muni- cipalité, il en est résulté incontestablement une profonde perturbation pour la circulation dans ce quartier de Meu- don, comme en témoigne le fait que les tronçons de certaines rues coupées par la voie ferrée portent aujourd'hui encore le même nom de part et d'autre de celle-ci, avec les incom- modités que cela présente pour quiconque ne connaît pas bien le quartier (4).

Là où la hauteur des remblais ou des déblais ne permet- tait pas le franchissement des voies à niveau, la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest avait construit des passages inférieurs ou supérieurs. Ces ouvrages durent bien entendu être remaniés lors du quadruplement des voies. Nous consacrerons la dernière partie de cet article à l'élargis- sement du viaduc du Val-Fleury. Mention doit être faite également des ponts dont la reconstruction a été combinée avec la construction des nouvelles gares, établies précé- demment en bordure de la voie ferrée (comme l'actuelle gare de Val-Fleury). Ces gares ont été placées sur une large plate-forme en béton armé au-dessus des voies ; on améliora ainsi du même coup, à Meudon, le passage au-dessus du chemin de fer (qui se faisait jusqu'alors par un ouvrage très étroit) et le tracé de la rue Alexandre-Guilman ; à Bellevue, cela permit, tout en améliorant la circulation générale, de supprimer le pont très laid à poutres métalliques qui abîmait la belle perspective de l'avenue Gallieni (5).

Les bâtiments en superstructure des deux gares font depuis lors partie du paysage meudonnais ; ils sont le fruit d'études architecturales particulièrement attentives. Sous la haute autorité d'Urbain Cassan, camarade d'école et ami de Raoul Dautry, la construction de la nouvelle gare de Meudon fut confiée à M. Philippot, qui avait déjà exécuté les bâtiments des gares de Trouville-Deauville et de Vanves- Malakoff ; et celle de Bellevue à M. Ventre, à qui l'on doit en particulier la gare de Versailles-Chantiers. Les deux gares, avec leur couverture en terrasses et les précautions prises pour éviter la monotonie des façades, constituent deux échantillons représentatifs du courant novateur de l'archi- tecture des années 1930 à base de béton armé.

LE VIADUC DU VAL-FLEURY

Ce viaduc, d'une longueur de 145 mètres, comprend sept arches en maçonnerie et, à chaque bout, une « culée » massive de 28 mètres de longueur. Sa première pierre fut posée solennellement le 1^{er} octobre 1838 et l'ouvrage fut baptisé « Pont Hélène », en hommage à la duchesse d'Or- léans, belle-fille de Louis-Philippe. Par la suite, les remblais d'accès au viaduc furent si difficiles à stabiliser que pendant sept années, entre 1840 et 1847, il fallut les suppléer par

deux estacades en charpente légère, dont la stabilité fut elle-même difficile à assurer.

Si, comme on l'a vu, la voie ferrée est en contrebas du terrain naturel sur le reste de son tracé et de ce fait peu visible, en revanche la construction de ce fier viaduc a modifié du tout au tout l'aspect du vallon qu'il franchit ; il est devenu avec le temps un élément spécifique des sites de Meudon ; et si d'aventure il était question aujourd'hui de le démolir ou de modifier profondément sa silhouette, gageons que des protestations véhémentes ne manqueraient pas de se produire.

Or c'est bien ce qui aurait pu arriver lors du quadru- plement des voies en 1932 ; aussi paraît-il intéressant de préciser quelque peu en quoi le viaduc, tel qu'il se présente aujourd'hui, constitue un ouvrage à la fois original et réussi dans son esthétique. Pour ce faire, nous ferons de larges emprunts à un article publié dans la *Revue Générale des Chemins de Fer* (numéro d'août 1936) sous la signature de M. Marcel Cayla. Le lecteur peu familiarisé avec le jargon technique pourra se reporter aux quelques indications don- nées à ce sujet en appendice.

Le viaduc mis en service en 1840 était entièrement en maçonnerie de pierres de taille, mais sa largeur au niveau des voies, à plus de 30 mètres de hauteur, ne permettait que le passage d'une voie double.

Fort heureusement, la grande hauteur des piles avait conduit à les doter de massifs de fondation puissants sur la craie compacte, à une profondeur de 15 mètres au-dessous du sol naturel. Avec une embase de 10 mètres sur plus de 18 mètres de largeur, ces fondations étaient largement capables de supporter un viaduc à quatre voies ferrées ; mais il n'était nullement évident que cela pût se faire sans démolir l'ouvrage ancien ou, à tout le moins, altérer pro- fondément son caractère architectural.

Une solution aurait pu consister à élargir en maçon- nerie les piles sur toute leur hauteur, ainsi que les voûtes ; cette solution ne fut pas retenue, en raison de la difficulté d'assurer une liaison convenable entre les maçonneries anciennes et nouvelles ; c'est heureux, car elle aurait donné un ouvrage extrêmement lourd.

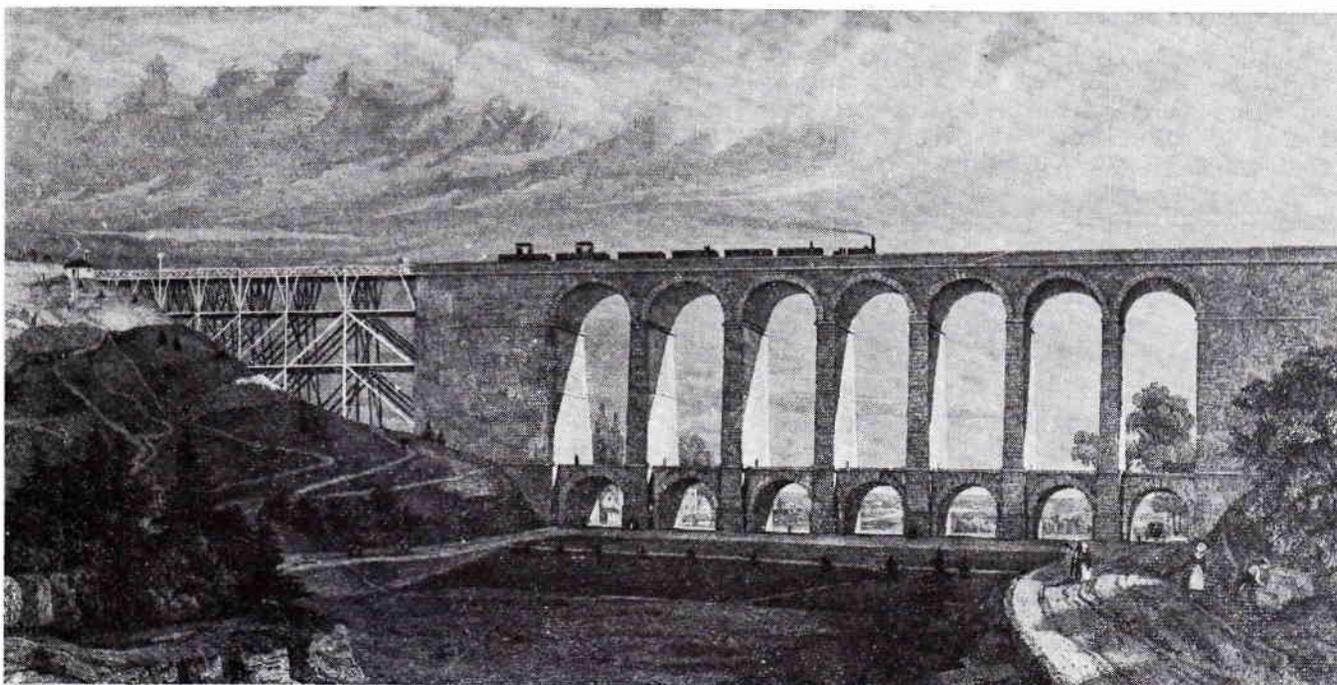
Inversement, accoler aux maçonneries anciennes, aux lignes assez lourdes, deux ouvrages nouveaux indépendants, nécessairement légers (pour ne pas surcharger les fonda- tions), eût dénaturé l'ouvrage ; cette solution fut donc, à son tour, écartée.

Pour élargir un pont ou viaduc, une troisième solution est classique : on réalise une surlargeur en porte-à-faux au moyen d'une dalle en béton armé débordant largement les parements des arches en maçonnerie. Elle fut ici rejetée pour des raisons de stabilité aussi bien que de difficultés d'exécution sous voies en exploitation ; elle eût été incon- testablement d'une esthétique douteuse.

Le projet finalement réalisé a concilié le mieux possible le respect du caractère de l'ouvrage ancien et les consi- dérations de stabilité, de sécurité et d'économie : de part

(4) Ce n'est qu'à une date récente que le tronçon sud de la rue de Vélizy a été rebaptisé « rue Mansart ».

(5) Voir le document reproduit en page 11 de notre bulletin n° 60.



Doc. Musée de Meudon.

et d'autre des voies anciennes, les voies nouvelles sont portées par des tabliers à poutres droites en poutrelles enrobées, indépendants des voûtes en maçonnerie primitives et nettement séparés d'elles. Par contre, ces tabliers s'appuient sur des massifs en maçonnerie construits en élargissement des piles et culées anciennes, sur les fondations de celles-ci ; ces massifs sont fortement reliés aux maçonneries anciennes par diverses dispositions techniques (arrachements dans les parements en pierre de taille, barres d'ancrage, tirants métalliques, ceintures en béton armé au niveau des naissances des anciennes voûtes en plein cintre, etc.).

Au droit des piles et juste sous les tabliers latéraux supportant les voies nouvelles, des tirants en béton armé se prolongent en consoles. Les extrémités de ces dernières reçoivent une poutre garde-corps massive ; cependant, au droit de certaines piles, les extrémités des consoles comportent des balcons qui rompent la monotonie de la longue poutre garde-corps ; c'est là que se dressent les pylônes en béton armé qui supportent les caténaires des voies électrifiées.

Les travaux ainsi conçus ont été exécutés avec soin, à l'époque, par l'entreprise Limousin. Il semble permis de conclure avec M. Cayla que, grâce aux solutions adoptées et au choix des matériaux mis en œuvre, l'élargissement du viaduc du Val-Fleury « a simplement ajouté une note moderne au caractère architectural de l'ouvrage, sans l'alourdir ni le masquer ».

Dans une large mesure, le mérite en revient au concours qu'apporta aux dirigeants du réseau de l'Etat le grand

architecte que fut Urbain Cassan. Son nom mérite de rester présent à la mémoire des Meudonnais toutes les fois que, s'agissant de la sauvegarde des sites de leur ville, ils pensent notamment au viaduc du Val-Fleury.

Jean-Louis WENNAGEL.

Appendice

A l'intention des lecteurs non familiarisés avec ce jargon, indiquons que tout pont comprend fondamentalement un « tablier » porteur, sur lequel repose directement la voie portée (voie ferrée, chaussée routière, canalisation, etc.). Ce tablier s'appuie à chacune de ses extrémités sur une « culée » ; celle-ci assure en même temps le raccordement avec le terrain naturel (ou le remblai) adjacent. Si nécessaire, des appuis intermédiaires sont apportés au tablier par des « piles » qui divisent alors l'ouvrage en autant de « travées » supplémentaires. Un « viaduc » est un pont comportant un nombre relativement élevé de travées pour franchir simultanément plusieurs obstacles, ou une vallée, un bras de mer, etc.

Le tablier peut être métallique, en béton (armé ou précontraint), ou composite ; c'est ainsi que le tablier de beaucoup de ponts de chemin de fer est constitué de poutrelles métalliques enrobées dans du béton. Dans le cas des ponts en maçonnerie, on peut considérer que le tablier est composé de l'ensemble des voûtes (à partir de leurs naissances), des murs latéraux qu'elles portent (les « tympanes ») et d'un remblai de remplissage ; on parle alors d'« arches » plutôt que de travées.

Les culées et les piles supportent le poids de la voie portée avec les surcharges (trains, véhicules, etc.) qui l'empruntent, et le poids propre du tablier. Cette charge est transmise au bon sol, avec le poids propre des culées et des piles, par des « fondations » qui peuvent être massives (comme pour le viaduc du Val-Fleury) ou constituées de « pieux » ou de colonnes souterraines. Parfois même, certaines piles, au lieu de reposer directement sur le sol par l'intermédiaire de leurs fondations, peuvent s'appuyer sur un ouvrage intermédiaire (généralement un arc) franchissant d'un jet tout ou partie de la brèche ; ou encore, le tablier, au lieu de s'appuyer sur des piles, peut être « suspendu » à un arc en béton, à des câbles ou à des haubans.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 DECEMBRE 1986

La séance est ouverte à 15 h 5 par le président Millet qui a :

- la tristesse de faire part du très récent décès de Mme Giry-Gouret qui fut pendant de très nombreuses années un administrateur aussi dévoué qu'efficace de notre Comité,
- et le regret de présenter les excuses de notre président d'honneur, M. le professeur Néel, qui, empêché, ne peut participer à notre assemblée.

M. Millet passe alors à la délibération de l'ordre du jour et donne la parole à M. Cossé, secrétaire général, pour le rapport moral et d'activité.

1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE.

M. Cossé présente le rapport suivant :

RAPPORT MORAL

Sont à signaler les *activités nouvelles* suivantes auxquelles notre Comité s'est intéressé au cours de 1986 :

- Révision du P.O.S.
- Proposition d'achat par la mairie d'un terrain mitoyen de l'abreuvoir du Val.
- Constructions sur l'ancienne propriété Puaux.

En ce qui concerne les *activités anciennes* dont notre Comité s'occupe depuis plusieurs années, commençons par les rappeler :

- Grande Perspective et Orangerie.
- Réglementation de l'affichage.
- Rénovation du quartier Trivaux-République.
- Carrefour des Arbres-Verts et route des Sept-Tournants.
- Dépôt de matériel en haut de la rue de Baudreuil.
- Opérations Forêt Propre et Visite de la Forêt.
- Construction d'un bureau de poste et d'un commissariat de police à Meudon.

Parmi ces questions, certaines comme la réglementation de l'affichage à Meudon ont favorablement évolué ou abouti, d'autres comme la restauration de l'Orangerie ou la construction d'un bureau de poste à Bellevue ont avancé trop lentement, voire pas du tout.

Nous reviendrons sur le détail de ces questions anciennes et nouvelles dans le rapport d'activité qui va suivre.

D'une façon générale, ces problèmes ont donné lieu à des débats avec la mairie, parfois au sein de groupes de travail (Affichage, P.O.S.) où notre Comité est représenté. Débats qui se sont déroulés dans un climat d'indépendance, de franchise, de compréhension mutuelle et de collaboration constructive bien préférable à notre avis à une opposition systématique et négative.

En ce qui concerne nos effectifs et nos finances, notre trésorier, M. de Gonneville, vous en dira un mot dans quelques instants.

Enfin, notre vice-président, M. Gilardoni, traitera de la situation des délégués de quartiers.

RAPPORT D'ACTIVITE

Activités anciennes

a) Grande Perspective et Orangerie.

Du point mort où elle se trouvait en 1985, l'affaire est repartie en 1986 avec le début de la construction de la maison du gardien (annoncée en 1983 !).

La commission extra-municipale chargée du problème de la gestion future de l'Orangerie ne s'est pas plus réunie en 1986 qu'en 1985. Pendant ce temps-là, l'Orangerie continue à se dégrader. Le ministre de la Culture n'a du reste jamais répondu à notre lettre du 10 octobre 1985.

b) Z.A.C. Arnaudet.

La construction de cette Z.A.C. a été bloquée par un arrêté ministériel classant la totalité des carrières. Cet acte entraîne le maintien de cette zone dans son état actuel, dégradé et inacceptable.

c) Aménagement des abords de la gare de Val-Fleury.

On n'en a plus parlé en 1986 du fait des difficultés de concertation avec la S.N.C.F.

d) Réglementation de l'affichage à Meudon.

Dans quelques minutes, M. Ader, qui représente notre Comité au sein du groupe municipal de travail, vous dira que cette affaire a pratiquement abouti à un règlement que notre Comité considère comme satisfaisant.

e) Rénovation du quartier Trivaux-République.

Notre Comité est associé à l'élaboration des projets. Une personnalité qualifiée vous en parlera tout à l'heure.

f) Carrefour des Arbres-Verts et route des Sept-Tournants.

En partie grâce aux excellents rapports que notre Comité, notamment M. Larré, entretient avec l'O.N.F., le carrefour des Arbres-Verts sera agrandi et aménagé de façon à améliorer la circulation et à augmenter la sécurité.

A cette occasion, nous avons eu connaissance du projet d'aménagement de la route des Sept-Tournants. MM. Larré, Moraine, Reinach et Wennagel vont suivre cette question et donneront l'avis du Comité sur l'opportunité d'une route à trois voies, d'une piste cyclable, d'une voie piétonne, etc.

g) Dépôt de matériel au haut de la rue de Baudreuil (en face du Centre Culturel).

L'ancien dépôt municipal a été démoli. Le Comité a suggéré que sur le terrain ainsi dégagé, et en attendant une affectation définitive, un parking provisoire soit créé.

Un parking provisoire pourrait également être créé près des bureaux de la Sécurité Sociale lorsqu'un autre bâtiment vétuste aura, lui aussi, été démoli.

h) Opérations Forêt Propre et Visite de la Forêt.

Ces opérations se sont continuées en 1986. Celle de la Forêt Propre avec une participation accrue et, quoiqu'encore insuffisante, encourageante. Par contre, la Visite de la Forêt aurait dû attirer, en raison de son intérêt, un public plus nombreux.

M. Larré compte renouveler ces opérations les 16 et 23 mai prochains. Notez ces dates pour y venir nombreux.

Cher lecteur,

Pour être écoutés et efficaces dans la défense de notre environnement, nous avons besoin d'être encore plus nombreux.

Pour cette raison, nous vous demandons de nous aider à trouver de nouveaux membres en remettant l'encart joint à un de vos voisins ou amis susceptible d'être intéressé par notre action.

Nous tenons d'autres encarts à votre disposition. Demandez-en à M. Reinach (Tél. 46.26.66.88).

i) *Construction d'un bureau de poste et d'un commissariat de police.*

Rien de nouveau depuis nos démarches de 1985.

Activités nouvelles

j) *Révision du P.O.S.*

La municipalité a décidé une révision du P.O.S. de Meudon.

Nous avons demandé à être entendus sur ce sujet. MM. Millet, Moraine et Wennagel vont suivre cette affaire.

k) *Achat par la mairie d'un terrain mitoyen de l'abreuvoir du Val.*

Le Comité a fait sienne l'initiative de Mme Foucher, déléguée de quartier, d'appuyer une pétition à la mairie demandant cette acquisition dans le but d'y créer un espace vert très souhaitable dans ce quartier.

l) *Constructions sur l'ancienne propriété Puaux.*

La réalisation d'un projet de construction d'immeubles a été accepté par la Ville et est en cours.

Notre Comité veillera à faire respecter les accords qui prévoient que la partie basse du terrain, qui jouxte le parc Paumier, soit adjointe à ce parc et que le mail de la rue Hérault soit prolongé sur les terrains qui le bordent jusqu'à la rue Descartes.

Ce rapport donne lieu aux interventions suivantes :

a) M. Guislain, tout en ne voulant pas engager un débat, pense que pour la Z.A.C. Arnaudet un autre projet devrait être mis à l'étude pour la mise en valeur de cette zone.

b) Le président ajoute au rapport qu'une adhérente, Mme Astruc, a adressé à notre Comité une lettre où elle déplore le mauvais état d'entretien de la Terrasse de l'Observatoire et suggère une pétition à ce sujet. A la suite de cette lettre, un groupe de travail composé de M. et Mme Gayral, Mme Herledan, M^e Courchinoux et M. Meslet a rédigé la délibération suivante :

DELIBERATION

« L'Assemblée générale ordinaire du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, association agréée pour la protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, réunie le samedi 13 décembre 1986 :

— rappelle que la Terrasse de l'Observatoire de Meudon, lieu d'agrément très fréquenté, appartient à un ensemble monumental et historique prestigieux ;

— constate une absence d'entretien entraînant une dégradation progressive et dangereuse des espaces verts et des ouvrages en maçonnerie : allées en mauvais état, arbres non élagués, balustres et bancs de pierre brisés, murs envahis par une végétation parasite... ;

— se faisant le porte-parole de nombreux Meudonnais indignés, demande l'intervention de toutes mesures utiles

pour remédier à ce regrettable état de fait ;

— charge le bureau de son Conseil d'administration d'adresser la présente pétition à M. le Ministre de la Culture et de la Communication et d'en faire parvenir une copie à M. le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine et à M. le Maire de Meudon. »

A la suite d'une discussion portant surtout sur le destinataire de cette motion : ministre de la Culture et de la Communication ou ministre de l'Education nationale (dont dépend le domaine national), l'Assemblée unanime approuve cette motion et décide de l'adresser au ministre de la Culture et de la Communication (1).

Cela fait, l'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral et d'activité.

2. RAPPORT FINANCIER.

M. de Gonneville, trésorier, lit alors le rapport financier suivant :

COMPTES DE L'EXERCICE 1985

Recettes

En caisse le 1-1-1985	35 645,34 F
Subvention département	3 090,00 F
Subvention commune	6 500,00 F
Publicité	8 440,00 F
Cotisations	27 180,00 F
Vente bulletins	785,80 F
Produits financiers	1 603,79 F
	<hr/>
	83 244,93 F

Dépenses

Frais généraux administratifs et de fonctionnement	1 860,34 F
Bulletins	40 456,70 F
Routage bulletins	6 500,00 F
Assurances	378,00 F
Cotisation à Fédération	800,00 F
Subvention pour les arbustes du monument aux déportés	1 500,00 F
	<hr/>
	51 495,04 F

En caisse au 31-12-1985

REMARQUES :

- Résultat : déficit de 3 895,45 F.
- Ce déficit est essentiellement dû au bulletin n° 3, qui émerge à lui seul pour 16 585 F (+ routage 2 550 F).
- Compte tenu de l'augmentation des cotisations, si nous avons trois bulletins « normaux », le budget 1986 devrait être en équilibre.

(1) N.D.L.R. : Cette délibération a été adressée au ministre de la Culture par lettre du 12-1-1987.

- Une recherche de nouveaux annonceurs reste néanmoins nécessaire pour éviter toute surprise (baisse du nombre de membres, par exemple).

Il termine ce rapport en demandant à *tous* les membres du Comité de faire un effort de recrutement parmi leurs parents et amis.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

3. LES DELEGUES DE QUARTIERS.

M. Gilardoni intervient pour :

- rappeler le rôle prépondérant des délégués de quartiers dans le recrutement ;
- annoncer que M. Rémon, qui n'habite plus Meudon, a été remplacé par M. Mazzenti, comme délégué du quartier n° 4 (Bas-Meudon) ;
- signaler la démission de M. Koechlin, délégué de quartier.

4. RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DES ADMINISTRATEURS.

Ce tiers, élu en 1983 pour trois ans, était composé de MM. Clouzeau, Cossé, Courchinoux, de Gonville, Jantzen, Langer, Millet, Moraine, Mmes Giry-Gouret (récemment décédée) et Goubelin.

Le Conseil propose à l'Assemblée :

- d'élire M. Marc Mellier, forestois, en remplacement de Mme Giry-Gouret,
- et de réélire les neuf autres membres du tiers sortant. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5. REGLEMENTATION DE L'AFFICHAGE A MEUDON.

M. Ader, qui a représenté notre Comité au sein du groupe de travail municipal chargé de rédiger le règlement sur l'affichage à Meudon, fait un exposé très complet sur ce règlement. Cet exposé n'est pas repris ici car il sera l'objet d'un article de M. Ader qui paraîtra dans le même bulletin que le présent compte rendu.

L'Assemblée unanime remercie M. Ader pour son action.

6. EXPOSES SUR LA Z.A.C. TRIVAUX-REPUBLIQUE.

(Se référer au bulletin 1986, n° 1, p. 7, où figure l'avis du Comité sur ce projet de Z.A.C.)

M. Vekeman, secrétaire général adjoint de la mairie, commente le déroulement administratif de l'opération :

- Cette Z.A.C. se justifie par l'obligation d'élargir la route départementale n° 406 et celle de rénover une partie du quartier (ont dû être pris un arrêté municipal de péril et deux arrêtés préfectoraux d'insalubrité).
- Comme le prévoient des textes récents, l'opération a commencé par une phase d'information-concertation qui a débuté par une exposition en mairie de l'avant-projet et s'est poursuivie par plusieurs réunions d'un groupe de travail municipal (auquel participaient trois membres du Comité) qui a étudié l'avant-projet.
- Dans les trois mois qui viennent sera publié le dossier de réalisation de la Z.A.C. en vue de le soumettre à enquête publique.

- Lorsque le projet aura été définitivement adopté, vers mai 1987, des arrêtés de réalisation et d'utilité publique seront pris vers octobre 1987 et, enfin, à moins de recours, la réalisation sur le terrain pourra probablement commencer fin 1987-début 1988.

M. Vekeman rappelle les principales caractéristiques du projet :

- construction de cent trente à cent quarante logements ;
- espoir de pouvoir réaliser en rez-de-chaussée un certain nombre de commerces (400 mètres carrés seraient l'idéal) ainsi que des bureaux (qui sont l'objet d'une forte demande) ;
- emprise de la voie : 16,50 m comprenant les trottoirs plantés d'arbres, les stationnements et deux voies de circulation de 3,50 m ;
- C.O.S. peu supérieur à 1 (nécessaire pour arriver à un équilibre financier) entraînant des immeubles R + 4 avec parfois, en retrait, un cinquième étage ; immeubles eux-mêmes implantés en retrait du trottoir.

Puis M. Roth, architecte chargé de l'étude, prend la parole pour présenter le plan de masse pour lequel ont été pris en considération non seulement les conclusions de la concertation avec la population meudonnaise, mais aussi les contraintes du site et de l'équilibre financier.

Les contraintes du site, dont les principales sont les vues de la Terrasse de l'Observatoire et du Jardin Sauvage, la proximité du jardin du Musée et l'existence en bordure de l'actuelle route départementale de la Résidence du Parc et de ses garages souterrains, ont conduit à prévoir, à l'ouest de cette route et légèrement en retrait de son trottoir planté, un ensemble d'immeubles R + 4, voire R + 5 en retrait, épousant la courbure de la route et continus (à l'exception d'une percée visuelle dans l'axe de la rue Hérault aménagée en mail).

Du côté de la rue Hérault, un certain nombre d'immeubles assureront la liaison avec la zone pavillonnaire.

Les façades des bâtiments seront confiées à des architectes différents de façon à éviter la monotonie. Mais elles devront respecter le gabarit imposé et seront soumises au contrôle de l'architecte en chef de façon à obtenir une unité de style et de matériaux.

Ces exposés ont donné lieu à une discussion générale au cours de laquelle :

- M. Guislain a déploré que le projet ne valorise pas davantage le voisinage prestigieux de l'ancien domaine royal. Les contraintes budgétaires lui ont été objectées.
- M. Parini a regretté que, plutôt que de démolir les immeubles actuels, on ne les réhabilite pas et qu'en conséquence on n'élargisse pas la route du côté est. Il a regretté également l'uniformité de la largeur de la voie. Lui ont été opposées l'imposition par la Direction départementale de l'Équipement, pour des raisons de circulation, du calibrage de la voie à 16 mètres et l'impossibilité de l'élargir du côté est (parkings souterrains de la Résidence du Parc en limite de la route et P.O.S. prévoyant l'élargissement à l'ouest).

Le président remercie MM. Roth et Vekeman de leurs exposés fort intéressants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18 h 30.

L'AFFICHAGE A MEUDON

La loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes prévoit la possibilité d'adapter la réglementation nationale aux spécificités de chaque commune. A la suite de nombreuses démarches de notre Comité de Sauvegarde des Sites, le préfet des Hauts-de-Seine a créé, par arrêté du 7 mars 1984, un groupe de travail chargé d'élaborer le règlement sur la publicité spécifique à Meudon.

Ce groupe de travail, dans lequel nous étions représentés, s'est réuni pour la première fois le 26 septembre 1985 puis à quatre reprises pendant le premier semestre de 1986. Lors de sa dernière séance du 5 juin, le groupe a adopté un texte qui a reçu l'accord de notre Comité. Ce résultat a pu être obtenu grâce à un effort important des services municipaux et notamment à l'action de M. Mercier à qui notre Comité tient à rendre spécialement hommage. Ce règlement a été ensuite approuvé à l'unanimité le 17 septembre 1986 par la Commission départementale des Sites dans laquelle siège notre président M. Millet. Le Conseil municipal a examiné ce texte dans sa séance du 7 novembre 1986. L'arrêté municipal a été signé par le maire le 28 novembre 1986. Il a été ensuite envoyé à la préfecture, et enfin publié au *Recueil des Actes administratifs*.

La commune de Meudon est découpée en quatre zones :
— les deux premières comprennent Meudon-la-Forêt et les principaux axes de circulation routière ou ferroviaire qui traversent Meudon-Ville ;
— la troisième zone comprend le reste de Meudon-Ville à l'exception du quartier du Val-Fleury et des abords de l'église Saint-Martin ;
— la quatrième zone comprend le quartier du Val-Fleury et les abords de l'église Saint-Martin.
Conformément à la réglementation nationale, la publicité

est interdite dans la forêt domaniale, les sites classés et les monuments historiques.

Les limites des zones retenues ne correspondent pas exactement aux premières propositions de notre Comité mais il faut signaler que dans le texte adopté les différences entre les trois premières zones sont faibles ; ainsi la réglementation sera assez homogène sur l'ensemble de notre commune à l'exception de Val-Fleury. Notre Comité a obtenu que les dispositions de notre règlement soient proches de celles de Sèvres afin d'éviter les discontinuités sur le terrain.

Un des points essentiels de ce règlement concerne les portatifs (dispositifs publicitaires scellés au sol ou installés directement sur le sol). Ces panneaux qui ont proliféré à Meudon ces dernières années seront interdits sauf dans les gares et en cinq emplacements sur le talus de la voie ferrée du R.E.R.C. Ces portatifs portent gravement atteinte à notre environnement et de nombreux Meudonnais s'en plaignent. Leur disparition presque totale sera un progrès important.

Les autres panneaux publicitaires seront réglementés afin de mieux s'adapter aux façades des maisons. Ils ne pourront pas être installés sur un mur comportant des fenêtres, ne devront pas dépasser les limites des toits, etc.

Le mobilier urbain avec affichage intégré est autorisé sur l'ensemble de la commune mais doit faire l'objet de contrats préalables avec la mairie.

Enfin la réglementation nationale concernant les enseignes lumineuses n'a été que peu modifiée car la situation actuelle est à peu près acceptable.

La mise en conformité des panneaux actuellement en place se fera progressivement. Le Comité de Sauvegarde des Sites restera vigilant pour que le texte soit intégralement appliqué dans les meilleurs délais.

G. ADER.

LE PRINTEMPS EN FORET

1. LE 16 MAI, à l'occasion de l'« OPERATION FORET PROPRE ».

L'an dernier, de nombreux jeunes, venus en groupes (les scouts, deux classes de nos établissements scolaires) ou individuellement, ont participé au nettoyage de la forêt. Les adultes, par contre, étaient rares et l'encadrement par les membres de notre Comité insuffisant. Nous espérons que cette année ils répondront à notre appel.

Les dispositions de l'an dernier sont intégralement reconduites :

- début de l'opération à 14 heures ;
- points de rassemblement :
 - grille du Bel-Air (direction fléchée depuis le centre de Meudon),
 - extrémité du parc du Tronchet (avenue du Maréchal-Leclerc à Meudon-la-Forêt) ;
- fin de l'opération : 17 heures. Collation offerte par la municipalité ;
- recommandation importante : se munir de gants.

2. LE 23 MAI, au cours d'une VISITE DE LA FORET.

Et plus précisément des étangs de Meudon. Ceux-ci posent des problèmes d'alimentation et de salubrité. Un ingénieur de l'Office National des Forêts, M. Charreton très vraisemblablement, fera un exposé sur les travaux réalisés et ceux prévus... mais plusieurs fois reportés. Bien entendu, d'autres sujets concernant la forêt pourront être traités.

Le rendez-vous est fixé à 9 h 30, place Janssen. Espérons que nous nous y retrouverons nombreux.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JANVIER 1987

Présents : MM. Ader, Bocquet, Boullault, Bousser, Bruère-Dawson, Clouzeau, Cossé, Courchinoux, M. et Mme Gayral, de Gonneville, Mmes Goubelin et Herledan, MM. Jantzen, Larre, Mellier, Millet, Moraine, Poilevey, Reinach, de Traverse, Wennagel.

Excusés : Mme Foucher, MM. Gilardoni, Langer, Meslet, Professeur Néel, Rémon, Sabatier et Watine.



La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de M. Millet.

1. PROCHAINS BULLETINS.

Les articles suivants sont prévus pour les bulletins de 1987 :

- Numéro 1 : *Les chemins de fer à Meudon et le viaduc*, par M. Wennagel.
- Numéro 2 : *L'eau dans les Hauts-de-Seine*, par M. Mercier.
- Numéro 3 : *Meudon-la-Forêt*, par M. Sabatier.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

a) Conseil.

M. Bruère-Dawson, délégué de quartier, est coopté pour le Conseil comme administrateur. Sa candidature devra être présentée à la prochaine assemblée générale.

Le nombre des administrateurs est ainsi de trente, conformément aux statuts.

b) Bureau.

M. Millet maintient sa décision (imposée par son état de santé) de ne pas conserver plus longtemps la présidence du Comité (voir bulletin n° 59, page 5).

Le colonel Moraine, vice-président en fonction, accepte de remplacer M. Millet et propose de constituer le bureau comme suit :

- *Présidents d'honneur* : M. le professeur Néel.
M. Millet (qui reste administrateur élu).
- *Président* : Colonel Moraine.
- *Vice-président délégué* : M. Wennagel.
- *Vice-présidents* : M. Gilardoni, Mme Goubelin, MM. Jantzen et Roux-Devillas.
- *Secrétaire général* : M. Cossé.
- *Secrétaire général adjoint* : M. Reinach.
- *Trésorier* : M. de Gonneville.
- *Trésorier adjoint* : M. Boullault.
- *Documentaliste* : M. Meslet.
- *Documentaliste adjoint* : Mme Gayral.
- *Chargés de mission* : M. Ader (affichage et publicité).
M. Clouzeau (espaces verts).
M. Larre (forêts).
M. Poilevey (liaison avec les associations).

Le Conseil unanime remercie M. Millet pour le dévouement et l'efficacité dont il a fait preuve au cours de ses années de présidence.

Le colonel Moraine remercie le Conseil de la confiance qu'il lui manifeste et qui le touche énormément. Mais, vu qu'il est très pris par de nombreuses autres responsabilités, il demande aux membres du Conseil de l'aider le plus possible dans ses fonctions de président de façon à travailler en équipe.

Le colonel Moraine prend alors la présidence de la réunion.

3. EFFECTIFS.

Le trésorier signale qu'à ce jour, sur un effectif de six cent treize inscrits, quatre cent dix membres seulement sont à jour de leurs cotisations 1986, soit un peu moins qu'il y a un an à pareille époque.

Parmi les défaillants, trente-trois sont à considérer comme ne faisant plus partie du Comité, ce qui, ajouté aux décès et démissions, donne quarante-deux membres à rayer de l'effectif... contre seulement un nouvel adhérent en 1986 !

Il y a donc un grave problème de recrutement sur lequel une discussion est ouverte. Différentes idées sont émises en plus du recrutement direct parmi les relations ou voisins des membres qui reste un des procédés les plus efficaces :

- diffusion gratuite de bulletins en excédent accompagnés de bulletins d'adhésion ;

- à l'occasion du prochain bulletin, prévenir les trente-trois membres passibles de radiation (voir ci-dessus) qu'il s'agit de la dernière livraison ;
- M. Reinach rappelle qu'un tract de propagande avec bulletin d'adhésion doit être joint au prochain bulletin pour utilisation par nos membres ;
- sensibiliser le public sur les problèmes susceptibles d'intéresser tous les Meudonnais ;
- remplacer dans les bulletins les comptes rendus des Conseils d'administration, peu attractifs, par une présentation plus journalistique de nos activités (par exemple par un « mot du président ») ;
- dans chaque bulletin, indiquer par quartier les problèmes qui s'y posent et/ou les réalisations effectuées grâce à notre Comité.

Exemples :

- C'est sur une initiative du Comité que la grande perspective a été retenue pour l'année du Patrimoine en 1980.
- Aménagement du carrefour des Arbres-Verts.
- Démolition d'un bâtiment vétuste en haut de la rue de Baudreuil et suggestion d'y faire un parking provisoire.
- Même suggestion après démolition d'un autre bâtiment vétuste près de la mairie.
- Achat d'un terrain et création d'un jardin près de l'abreuvoir du Val.
- Pétition a/s l'état de délabrement de la Terrasse de l'Observatoire.
- Action en cours en vue de l'extension du parc Paumier sur la partie basse de l'ex-propriété Puaux...

En conclusion de cette discussion, le Conseil demande à Mme Goubelin de constituer un groupe de travail chargé de récapituler tous les projets, initiatives et réalisations du Comité et de rédiger une rubrique à leur sujet dans chacun des futurs bulletins. Ce groupe devra aussi réfléchir sur les moyens de rendre notre bulletin encore plus attractif.

4. PETITION PROPOSEE PAR Mme ASTRUC.

Il est décidé d'envoyer à Mme Astruc une copie de la pétition récemment rédigée selon sa suggestion. Cela seulement après l'envoi de cette « pétition » au ministre de la Culture.

5. PROPRIETE THOMAS.

M. Millet donne les précisions suivantes sur cette propriété qui serait à vendre :

- Aucun permis de construire n'a été déposé en mairie.
- A l'extérieur comme à l'intérieur, il y a de nombreuses œuvres d'art (sculptures et peintures murales).
- Le P.O.S. prévoit qu'une partie du terrain est « espace vert protégé ». Il faut veiller à ce que la protection de cet espace vert ne soit pas oubliée. Certaines suggestions ou questions sont alors proposées par des membres du Conseil.
- Achat par la mairie de certaines sculptures ?
- Position du Comité en cas de démolition de la maison (qui n'est pas classée) ?
- Possibilité pour le Comité de visiter cette maison ?
- Avenir des peintures murales (et marouflées) de la salle à manger ?
- Sauvegarde du très beau mur de soutènement de la rue des Capucins ?

6. GRANDE PERSPECTIVE.

M. Ader ayant demandé ce que le Comité pourrait faire pour relancer la question de la grande perspective, M. Jantzen donne les précisions suivantes :

- L'élagage des six cents arbres de la Terrasse a commencé le 7 janvier.
- Quelques balustres de cette terrasse pourront être remplacés.
- La maison du jardinier sera inaugurée en mai ou juin prochain.
- On pourra alors clore la rampe de Trivaux et envisager pour la fin de 1987 de faire communiquer le Jardin Sauvage avec celui de l'Observatoire.
- Des sondages seront faits sur l'extrados de l'Orangerie en vue des futurs travaux d'étanchéité.

Au sujet de l'Orangerie proprement dite, deux questions se posent dont la première conditionne en partie la réponse à la seconde :

- Quelle utilisation prévoir pour l'Orangerie ?
- Quels travaux y faire ?

En conclusion, il est demandé au président d'intervenir auprès du maire pour qu'il réveille la Commission de l'Orangerie qui ne s'est pas réunie depuis longtemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

LE MOT DU TRESORIER

Merci à nos adhérents qui ont bien voulu répondre à notre appel de l'an dernier et nous apporter avec plus d'empressement les moyens financiers qui permettent au Comité d'être actif et d'informer ses adhérents.

Il demeure que le quart des cotisations ne nous sont parvenues qu'au second semestre, dont 15 % au dernier trimestre, enfin 4 à 5 % sont réglées courant janvier 1987 pour 1986.

Merci de bien vouloir nous adresser votre cotisation dès le premier trimestre et nous épargner ainsi un grand nombre de rappels, ce qui a du reste donné lieu, l'an passé, à quelques erreurs dont nous vous prions de nous excuser.

Cotisations 1987 inchangées :

- Bienfaiteur : à partir de 120 F.
- Adhérent : 60 F.
- Sympathisant : 25 F.

A verser par chèque bancaire ou virement postal (C.C.P. Paris 22.465-15 V).

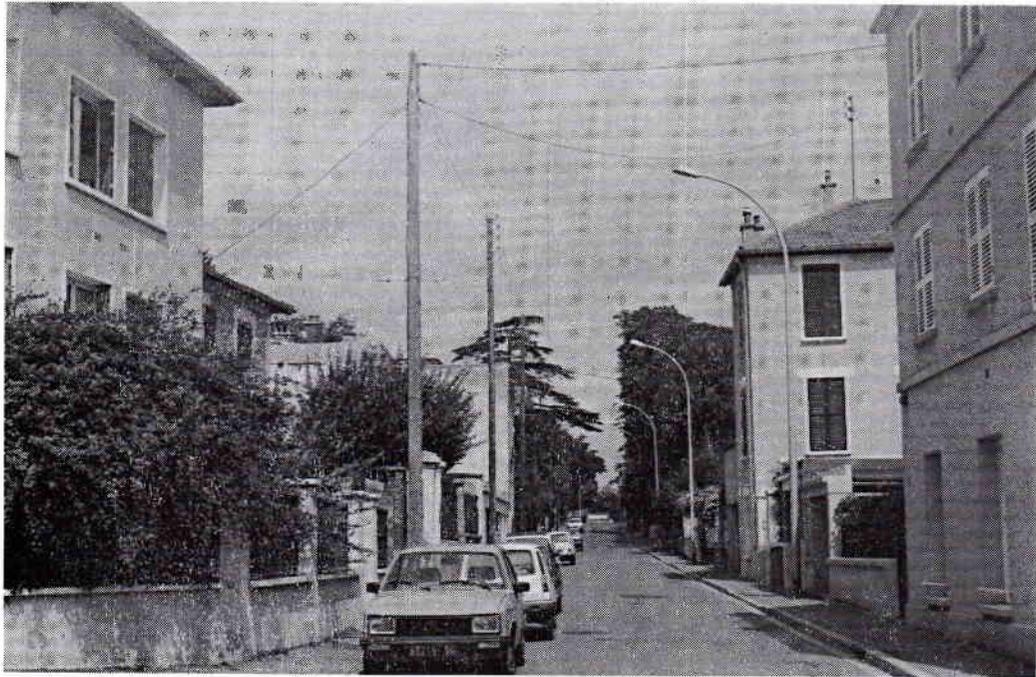
LA RUE DU GENERAL GOURAUD

Quatre-vingts ans seulement séparent ces deux photos, et cependant tout a changé. D'abord la rue du Parc (tracée au XIX^e siècle à travers le parc de la propriété ayant appartenu à Mme de Verrue, puis au général Jacqueminot) est devenue la rue du Général-Gouraud, le 8 février 1948, en souvenir du héros de la Grande Guerre qui venait souvent à Meudon pour y voir sa mère, résidant justement dans cette rue.

Les maisons du côté droit sont toujours là, mais elles ont été surélevées d'un étage. La première est toujours une épicerie, actuellement tenue par Mme Lambert, mais la bière n'y coûte plus 40 centimes. Les maisons de gauche ont totalement changé. Par contre, le magnifique cèdre situé au coin de la rue Babie est toujours là, et sa pointe s'incurve toujours vers la droite ; c'est même lui qui a le moins changé !

La paisible voiture d'enfant a laissé la place à une file d'automobiles et, à l'époque de la vidéo, les dames du quartier n'ont plus l'idée de poser au coin de la rue...

(Document Letrou-Meslet.)



La rue du Général-Gouraud en 1987.

Villas - Appartements - Terrains - Locations

MEUDON IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais MEUDON

Tél. 46.26.65.25

**DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU**

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 45.34.12.01

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Société d'Exploitation des Établissements

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROËN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50